L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 20 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE dame très connue, ayant eu plusieurs années d'expérience dans la professorat s'offre à donner des leçons d'Anglais et de Français, soit à domicile ou dans une école. S'adresser au No 171 rue Quartier. 19 mars 10f

DEUX jeunes gens mariés (Belges) sans enfants, parlant plusieurs langues, désirent ensemble place dans une bonne maison en ville ou aux environs. L'homme soignant des chevaux ou faire n'importe quel travail, bonnes références, C. A., bureau de l'Abeille. 18 mars—6m. fin.

JEUNE homme marié (Belge) sachant traire les chevaux veut se rendre utile à celui qui a n'importe quel travail; bonnes références. C. A. bureau de l'Abeille 18 mars—6m fin.

DEMANDES.

ON demande des contrats pour livrer du lait riche et strictement pur. S'adresser à H. Meanett 71 rue Tchoupitoulas. 20 mars—1sam

A VENDRE. Une grocerie située dans le Second District, un bon emplacement. S'adresser à HENRI LOCHER & CO. 19 mars—1 sem 40 et 42 Tchoupitoulas

ON demande une femme blanche, qui n'a pas d'objections passer l'été à la campagne. S'adresser au No 185 Poydras entre Carondelet et Baronne. 20 mars—1f

ON demande un jeune homme qui parle Français et Anglais pour voyager au Texas. S'adresser avec références et donner toutes autres. Traveller, bureau de l'Abeille.

ON demande—Nous demandons pour tout de suite—Bonnes références. S'adresser Ecole Française rue des Remparts. 19 mars—3f

DEMANDE d'emploi. Un jeune homme de toute confiance, parlant anglais, deux ans de pratique dans une famille, un autre bureau ou entreprise. Il a n'importe quels travaux. Pas d'objection pour la campagne. S'adresser au bureau de SIMON, 35 rue St Louis. 16 mars—6f

ON demande chez M. LEON GOCHAUX, 1 rue de la Levee, Vermicelles et St Antoine, Macaroni, Nouilles et Spaghetti. 12 mars—10f

A VENDRE

A VENDRE—Le plus beau cottage du Second District, avec ou sans meubles, sur la belle rue Prytania. Pour les conditions s'adresser au No 1 Sauvage, sur la lucie. 13 mars—2 sem

A vendre—Le salon de cimetière connu sous le nom de Eternelle Espérance. Pour les conditions s'adresser à la Bourse. Pour les conditions s'adresser au bureau de la Bourse. 6 mars—

A LOUER.

A louer—Le magasin qui peut un marchand de vin, s'adresser à la épicerie coin Ursulines et Tapa. 20mars—1sem

A LOUER—La maison 112 Douane, conviendrait pour magasin restaurant, club ou pension. S'adresser à Alex Zeigler No 110 Rue Bourbon. 15 mars—2sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de F. F. Henriquez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 404. Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons valables qui leur empêchent de faire homologuer le compte final présenté par Henry Espeche, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20mars—20 25 29

Succession de Lawrence Finn

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 20 516. Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons valables qui leur empêchent de faire homologuer le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession de Jules Blineau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 20 . Division E. Attendu que Gabriel Villere administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Blineau de cette cité, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent en être intéressés à déclarer dans les dix jours de la date de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession de David Teriere

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 . Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons valables qui leur empêchent de faire homologuer le compte final présenté par Gabriel Villere administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession de Robert J. Ker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 20 . Division . Attendu que Gabriel Villere administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert J. Ker de cette cité, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent en être intéressés à déclarer dans les dix jours de la date de la présente publication les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession de Fanny Rasche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 20 . Division . Attendu que Gabriel Villere administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Fanny Rasche de cette cité, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent en être intéressés à déclarer dans les dix jours de la date de la présente publication les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession de Henri F. Requier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 . Division . Attendu que Mme Eliza Nelson veuve de Henri F. Requier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henri F. Requier de cette cité, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent en être intéressés à déclarer dans les dix jours de la date de la présente publication les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession de Auguste Barrat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17 . Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons valables qui leur empêchent de faire homologuer le compte final présenté par Mme Victoria Antoine Sarrat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession de John Miller en Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 404. Division . Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons valables qui leur empêchent de faire homologuer le compte final présenté par Gabriel Villere administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession de Domingo de Goicouria.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 . Division . Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons valables qui leur empêchent de faire homologuer le compte final présenté par Gabriel Villere administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession de David Teriere

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 . Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons valables qui leur empêchent de faire homologuer le compte final présenté par Gabriel Villere administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession du Dr. J. H. Mathe

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 . Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons valables qui leur empêchent de faire homologuer le compte final présenté par Gabriel Villere administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Edmond Matthieson et ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 412—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons valables qui leur empêchent de faire homologuer le compte final présenté par Charles A. Claiborne, curateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

Succession de Antoine Sarrat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17 . Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons valables qui leur empêchent de faire homologuer le compte final présenté par Mme Victoria Antoine Sarrat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mars—10 23 26

GROS LOT

$150,000

A L.S.L.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE D.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La réunion de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la nouvelle Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

Le Tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M., A L'ACADEMIE DE MUSIQUE, LA MARDI, 12 AVRIL 1887.

GRANDE CHANCE — POUR — UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel CLASSE D. — DE — LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE AURA LIEU A LA Nile-Orléans, MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à $535,000.

PLAN EXTRAORDINAIRE, 100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

PAR LE CONSTABLE.

Mme George C. Gurner vs. Henry H. Foley.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans. No 12 171—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, au bureau Court Bondegez, à l'angle ouest des rues Lafayette et Camp, le LUNDI, 26 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de ses droits, vins, liqueurs, une glacière à bière, tables, chaises, une table à billard (jeu complet), avec les installations et différente autres articles, d'après l'inventaire déposé au bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

PENDEL HORN
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 mars—15 20 26

VENTE DE CONSTABLE.

Mme John Bois, transférée vs. W. J. McCall.

QUATRIEME COUR DE CITE—No 10 . En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, au bureau de la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, MARDI 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans la Nouvelle-Orléans, faisant partie du lot 12 du Square Delaronde, mesurant 25 pieds 2 pouces et 2 lignes de front sur la rue Dryades, Washington Square, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et se joignant : au nord-est, au lot 11 du Square Delaronde, appartenant à Mme Zachary Spearing; au sud-ouest, au lot 13 du Square Delaronde, appartenant à Mme Bernard Bouscaren; au nord-ouest, au Square Washington; au sud-est, à la rue Dryades.

Acquis par le défendeur par jugement de date 11 mars 1887, en vertu de la décision de la Cour, intitulé Wm. Dalton McCall vs M. J. Sexton.

Mise en possession d'après un tel writ, les ventes ci-dessus et ci-après seront faites.

Conditions—Comptant.

J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
16 mars—16 31 6 avril

Mme L. G. Reynolds vs. G. A. Guillaume.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 9199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable G. Grégoire, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nile Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et Natchez Alley, LUNDI 21 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ancienne Ville de Lafayette, faisant partie des lots 1 et 2 du square bornés par les rues Howard, Lafayette, Carondelet et Delachaise, ensemble de la dimension de 50 pieds 10 pouces de front sur la rue Howard sur une profondeur de 107 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur conformément à un acte passé par devant A. J. Ker, notaire, le 7 juillet 1883.

Conditions comptant.

J. O. LANDRY,
Constable de la deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
19 fev—19—mars 5 12 19 26

Antoine Hourquette vs. August Lacruciet

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans. No 12 . En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le Dimanche, LUNDI 24 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un nègre nommé Jim, âgé de 40 ans environ, et du prix de la grosse, ainsi qu'il est plus et clairement décrit et désigné dans l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

PENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
15 mars—15 20 24

VENTE DE CONSTABLE.

Mme E. N. Cerda vs. Chas. de Lebreton et Theophile Lecerf.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans. No 12 171—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, au bureau Court Bondegez, à l'angle ouest des rues Lafayette et Camp, le LUNDI, 26 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de ses droits, vins, liqueurs, une glacière à bière, tables, chaises, une table à billard (jeu complet), avec les installations et différente autres articles, d'après l'inventaire déposé au bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

PENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nile Orléans.
15 mars—15 20 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

La grande bâtisse en briques à trois étages, solidement construite, maison de résidence connue sous le nom de "Lee House", rue Carondelet, entre les rues Lafayette et Poydras; la maison de résidence en briques à trois étages avec mansardes, coin des rues Julie et St-Charles.

Succession de John B. Pittman.

No 1174—Vingtième District Judiciaire, Paroisse Lafourche.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureau No 8 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un décret de l'honorable juge de la Vingtième Cour du District Judiciaire pour la paroisse d'Orléans, date du 9 mars 1887, à Thibodaux, Louisiane, il sera vendu à l'enchère publique :

1° Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits de passage et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Carondelet, Baronne, Poydras et Lafayette, désigné par le No 5 sur un plan déposé en l'étude de Jules Moses, notaire, ledit terrain mesurant 24 pieds 1 pouce de façade rue Carondelet, 28 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur à l'arrière, sur 151 pieds 10 pouces de chaque côté de profondeur, droits de passage et privilèges qui y appartiennent, et 152 pouces du côté opposé, le tout plus ou moins, avec l'usage d'une allée en commun ayant 6 pieds de large et 40 pieds de long sur la ruelle Lafayette, bâtisse louée jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de $75 par mois.

Les améliorations comprennent la vaste maison de résidence en briques à trois étages, sise au No 123 de la rue Carondelet connue sous le nom de "Lee House".

2° Un morceau de terre dans le Premier District de cette ville, connu sous le nom de "Les Bâtisses" avec toutes les améliorations qui y trouvent, formant l'angle des rues Julie et St. Charles, dans le carré d'abri borné par les rues Camp et St. Joseph, mesurant 26 pieds, 2 pouces de façade rue Julie, sur une profondeur et façade rue St. Charles de 105 pieds, et ayant la même profondeur de l'autre côté. Il est borné à l'arrière par une allée commune au dit terrain et aux autres contigus. En bloc ledit terrain, avec les droits qui y trouvent comprenant la grande maison de résidence en briques, à trois étages, avec mansardes, centre, laquelle située à l'angle des rues Julie et St. Charles, ayant de vastes chambres à coucher bien aérées, salons, salle à manger, etc., partant, bénéficiant d'une vue pittoresque, pendant des années comme hôtel ou pension privée de premier ordre. Elle est louée jusqu'au 30 septembre 1887, au taux de soixante-dollars par mois.

Conditions—Comptant. Les propriétés ci-dessus décrites sont vendues sujettes aux baux existant, les acquéreurs devant jouir du prix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente seront exigés en dépôt. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devant Geo. C. Perez, notaire.

12mars—1319 26—2 9 16 avril.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de John Page.

No 20 084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriétés de choix dans le premier, quatrième et sixième districts, pour résidences. Garantit un bon placement.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FERRIERS, Encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine entre les rues Natchez et Gravier il sera vendu à l'encan, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Hon. A. L. Lapeyre, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, date du 8 mars 1887, sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Dans le Premier District

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, privilèges et dépendances y appartenant situés dans le premier district de cette ville, dans l'Ancienne Ville de Lafayette, faisant partie du lot 1 du square borné par les rues Howard, Carondelet, Delachaise et Lafayette, ledit lot mesurant 50 pieds 10 pouces de façade rue Howard sur une profondeur de 107 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue Howard, sous les numéros 3 et 5 et portant le No 3 et 5 de la rue Howard, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Quatrième District

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et droits, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ancienne Ville de Lafayette, faisant partie du lot 1 du square borné par les rues Howard, Carondelet, Delachaise et Lafayette, ledit lot mesurant 50 pieds 10 pouces de façade rue Howard sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue Howard, sous les numéros 7 et 9 et portant le No 7 et 9 de la rue Howard, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Dans le Sixième District

3° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ancienne Ville de Lafayette, faisant partie du lot No 18 du square bornés par les rues de Camp et Carondelet, ledit lot mesurant 50 pieds 10 pouces de façade rue de Camp sur une profondeur de 120 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 27 et 29 et portant le No 27 et 29 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 31 et 33 et portant le No 31 et 33 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 35 et 37 et portant le No 35 et 37 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 39 et 41 et portant le No 39 et 41 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 43 et 45 et portant le No 43 et 45 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 47 et 49 et portant le No 47 et 49 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 51 et 53 et portant le No 51 et 53 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 55 et 57 et portant le No 55 et 57 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 59 et 61 et portant le No 59 et 61 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 63 et 65 et portant le No 63 et 65 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 67 et 69 et portant le No 67 et 69 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 71 et 73 et portant le No 71 et 73 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 75 et 77 et portant le No 75 et 77 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 79 et 81 et portant le No 79 et 81 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 83 et 85 et portant le No 83 et 85 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 87 et 89 et portant le No 87 et 89 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 91 et 93 et portant le No 91 et 93 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 95 et 97 et portant le No 95 et 97 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 99 et 101 et portant le No 99 et 101 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la rue de Camp, sous les numéros 103 et 105 et portant le No 103 et 105 de la rue de Camp, sur un plan déposé en l'étude de Charles Matthews, notaire, en date du 9 octobre 1886, et aux termes de l'acte de la succession de feu Charles Matthews, en date du 8 mars 1887, et ledit cottage double contenant : au rez-de-chaussée : 4 chambres, 2 salons, 2 galeries, 2 escaliers, un hall et 2 lieux, avant 10 chambres au premier, et de plus dans la bâtisse principale et les dépendances.

Ensemble avec les améliorations consistant en un cottage double à deux étages et deux corps de logis donnant sur la